

MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

48 rue des Bons Enfants

49300 CHOLET

=====

RAPPORTS **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Comptes annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2010

MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

48 rue des Bons Enfants
49300 CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Comptes annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2010

MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

48 rue des Bons Enfants

49300 CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Comptes annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « MISSION LOCALE DU CHOLETAIS » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...

I. - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables appliquées au sein de l'association.

Dans le cadre de notre mission, nous avons notamment vérifié les principes d'affectation des subventions perçues par l'association et leur rattachement à l'exercice 2010.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion de certification sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Cholet, le 19 Mai 2011

PAPIN & ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Gérard CESBRON

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

 Bilan Associations

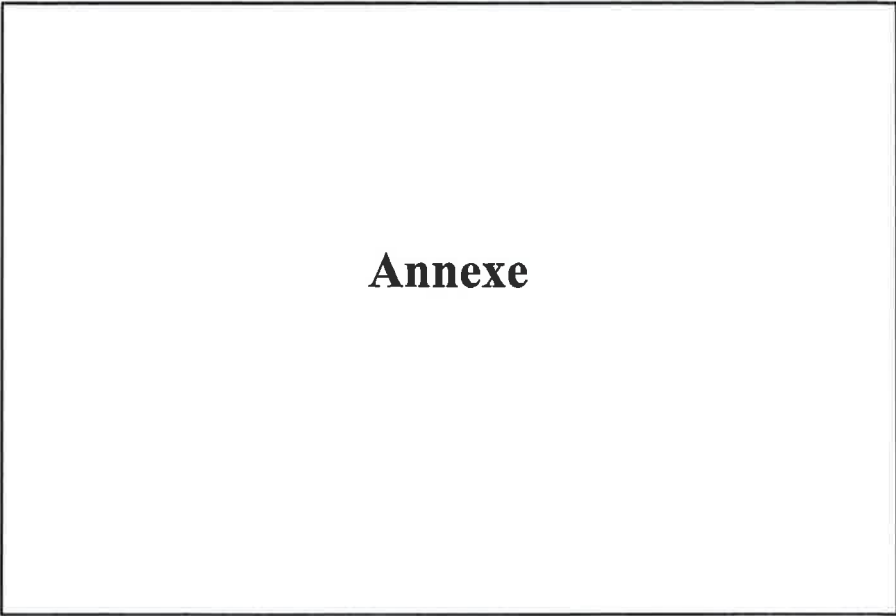
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	21 153	20 703	450	1 752
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	143 747	115 467	28 280	27 217
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	164 901	136 171	28 730	28 969
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	774		774	498
Autres créances	141 478		141 478	157 272
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	370 717		370 717	235 645
Charges constatées d'avance	11 301		11 301	9 806
ACTIF CIRCULANT	524 269		524 269	403 221
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	689 170	136 171	552 999	432 190



	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	367 153	353 709
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-150 235	-169 735
RESULTAT DE L'EXERCICE	9 752	19 501
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	226 670	203 475
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	94 367	
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	94 367	
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	320	320
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	320	320
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 151	15 164
Dettes fiscales et sociales	126 059	129 483
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	88 432	83 749
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	231 962	228 715
Ecart de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	552 999	432 190


Compte de Résultat Assoc. contribut° volontaires

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	%	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	7 308	0.59	5 829	0.57	1 479	25.38
Subventions d'exploitation	1 232 612	99.41	1 010 555	99.43	222 056	21.97
Reprises et Transferts de charge	9 123	0.74	11 773	1.16	-2 650	-22.51
Autres produits	5		66	0.01	-61	-92.28
Produits d'exploitation	1 249 048	100.74	1 028 224	101.16	220 824	21.48
Autres achats non stockés et charges externes	79 463	6.41	69 972	6.88	9 491	13.56
Impôts et taxes	51 009	4.11	44 013	4.33	6 996	15.90
Salaires et Traitements	538 273	43.41	455 286	44.79	82 987	18.23
Charges sociales	206 116	16.62	174 693	17.19	31 422	17.99
Amortissements et provisions	15 411	1.24	17 686	1.74	-2 275	-12.86
Autres charges	237 019	19.12	213 152	20.97	23 867	11.20
Charges d'exploitation	1 127 292	90.92	974 803	95.91	152 489	15.64
RESULTAT D'EXPLOITATION	121 757	9.82	53 421	5.26	68 336	127.92
Produits financiers	957	0.08	850	0.08	107	12.53
Résultat financier	957	0.08	850	0.08	107	12.53
RESULTAT COURANT	122 714	9.90	54 271	5.34	68 442	126.11
Produits exceptionnels	1 947	0.16	195	0.02	1 752	898.46
Charges exceptionnelles	20 542	1.66	34 966	3.44	-14 424	-41.25
Résultat exceptionnel	-18 595	-1.50	-34 771	-3.42	16 176	-46.52
Engagements à réaliser	94 367	7.61			94 367	
EXCEDENT OU DEFICIT	9 752	0.79	19 501	1.92	-9 749	-49.99



Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :

MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010, dont le total est de 552 999 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 9 752 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2010 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 ans

* Matériel de transport : 3 ans

* Matériel de bureau : 3 à 5 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite, qui comprend les charges sociales, est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Séparation des exercices

Les charges à payer, les produits à recevoir et les charges et produits constatés d'avance constituent des opérations à caractère habituel.

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'Association a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 151 454 euros accordée dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de relance pour l'économie.

Cette subvention a permis à la Mission Locale du Choletais de développer sa capacité opérationnelle à mettre en oeuvre le Plan de relance par l'embauche de 2.7 ETP supplémentaires sous forme de CDD allant jusqu'en juin 2011.

 Notes sur le bilan – Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 475	678		21 153
Immobilisations incorporelles	20 475	678		21 153
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	9 715			9 715
– Matériel de transport	24 248	4 502	4 602	19 646
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	109 141	14 849	9 604	114 386
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	143 105	19 351	14 206	143 747
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	163 580	20 029	14 206	164 901

Notes sur le bilan – Amortissements

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 723	1 980		20 703
Immobilisations incorporelles	18 723	1 980		20 703
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	6 841	1 091		7 933
– Matériel de transport	17 806	2 574	4 246	16 133
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	91 240	9 766	9 604	91 402
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	115 887	13 431	13 851	115 467
ACTIF IMMOBILISE	134 610	15 411	13 851	136 171

Notes sur le bilan – Créances & Produits à recev.

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 153 552 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	774	774	
Autres	141 478	141 478	
Charges constatées d'avance	11 301	11 301	
Total	153 552	153 552	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS PROD. A RECEVOIR	5 196
Total	5 196

Notes sur le bilan – Divers Actif**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARG.CONSTATEES AVANCE	11 301		
Total	11 301		

Notes sur le bilan – Autres fonds propres

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	353 709	13 443		367 153
Total fonds sans droit reprise	353 709	13 443		367 153
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	-169 735	19 501		-150 235
Résultat de l'exercice	19 501	9 752	19 501	9 752
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	203 475	42 696	19 501	226 670

Notes sur le bilan – Provisions risques et charges

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		94 367			94 367
Total		94 367			94 367
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		94 367			
Financières					
Exceptionnelles		94 367			

Notes sur le bilan – Dettes & Charges à payer

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 231 962 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	320	320		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	17 151	17 151		
Dettes fiscales et sociales	126 059	126 059		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	88 432	88 432		
Produits constatés d'avance				
Total	231 962	231 962		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
FRS FACTURES A RECEVOIR	14 000
INTERETS COURUS A PAYER	320
PROVISION CONGES PAYES	56 453
ORG.SOCIAUX A PAYER	20 888
ETAT-CHARGES A PAYER	18 087
DIVERS CHARGES A PAYER	10 398
Total	120 146

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 259 Euros

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
<i>PLAN DE RELANCE</i>	151 454	151 454	64 037		87 417
<i>FIPJ</i>	10 000	10 000	3 050		6 950
Total	161 454	161 454	67 087		94 367

Charges et Produits exceptionnels

Analyse du résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	355	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 647
Produits des cessions d'éléments d'actif		300

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 2 665 heures dont 2 630 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	33 454
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	33 454

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 33 454 Euros


Autres informations
Contributions volontaires

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	27 298	29 496
Dons en nature		
Total	27 298	29 496
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	24 948	22 872
Prestations	2 350	6 624
Personnel bénévole		
Total	27 298	29 496

<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES (671000)</u>		0.00
Amende		
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR EXERCICE ANTERIEUR (672200)</u>		20 186.34
Perte sur subventions FNE, POLE EMPLOI et PLIE	20 186.34	
<u>VALEUR NETTE COMPTABLE ELEMENTS ACTIF (675000)</u>		355.24
VNC sur cyclos	355.24	
<u>TRANSFERTS CHARGES D'EXPLOITATION (791000)</u>		9 123.03
Remboursement formations	8 027.03	
Remboursement assurance	246.00	
Caution cyclos	850.00	
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS (771000)</u>		1 647.00
Subvention POLE EMPLOI 2009 complémentaire	1 647.00	
<u>PRODUITS SUR CESSIONS ELEMENTS ACTIF (775000)</u>		300.00
Cession Cyclo	300.00	
<u>PRODUITS NETS SUR CESSIONS V.M.P. (76700000)</u>		956.96
Produits nets des cessions de valeurs mobilières de placement	956.96	

MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

48 rue des Bons Enfants
49300 CHOLET

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2010**

MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

48 rue des Bons Enfants
49300 CHOLET

=====

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2010**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.